

TEMPS DES ARTS DE LA RUE

COMITE DE PILOTAGE

Mercredi 7 décembre 2005
HorsLesMurs

Compte-rendu

Membres présents :

Président du comité national de pilotage

Yves Deschamps, ancien inspecteur général de la création et des enseignements artistiques du ministère de la culture

Représentants du ministère de la culture

Marie MOREAU-DESCOINGS, conseillère arts du cirque et de la rue, collègue théâtre et spectacles, DMDTS

Elena DAPPORTO, Chargée de mission sur les Arts de la rue et les Arts du cirque, DMDTS

Agathe MAREUGE, stagiaire auprès d'Elena Dapporto, DMDTS

Françoise VOELCKEL, direction de l'architecture et du patrimoine (DAPA)

Elisabeth CORMIER, présidente de l'association des conseillers théâtre des Directions régionales des affaires culturelles, DRAC Pays-de-la-Loire

Jean-Louis Sautreau, DDAI

ONDA

Jean-Christophe BONNEAU, secrétaire général

Représentants des collectivités territoriales et associations des collectivités territoriales

Alain VAN DER MALIERE, président de l'Assemblée des régions de France, commission culture

Pierre BOURGUIGNON, député-maire de Sotteville-lès-Rouen, président du Groupe d'étude sur les Arts de la Rue à l'Assemblée Nationale, président de l'association des Maires, villes et banlieues de France (AMUBF)

Isabelle LOURSEL, directrice du cabinet de Pierre Bourguignon, Ville de Sotteville-lès-Rouen

Monique KREPS-SELLAM, ex-chargée d'étude à l'Association des maires de France

Karine DELORME, maire adjointe à la culture de Chalon-sur-Saône, FNCC

Florian SALAZAR-MARTIN, Président de la FNCC

Renée SASSOT-CUINAT, DRAC Ile-de-France

Sébastien FERRIBY, Chargé d'études à l'Association des maires de France

Professionnels et personnalités qualifiées

Alain TAILLARD, administrateur de la Compagnie Jo Bithume

Philippe CHAUDOIR, maître de conférence à l'Université de Lyon 2, président de Lieux Publics

Christophe BLANDIN-ESTOURNET, chef de projet au Parc de la Villette

José RUBIO, directeur technique de l'Établissement public du parc et de la grande halle de la Villette (EPPGHV)

Thierry LORENT, La Cave à Théâtre, Compagnie Annibal et ses Eléphants

Maud LE FLOC'H, co-directrice artistique de la Compagnie Off, urbaniste

Fabrice LEXTRAIT, Atelier Jean Nouvel

Adrien GUILLOT, Agence régionale du spectacle vivant en Poitou-Charentes

Frédéric MICHELET, conseiller pour les arts de la rue à la SACD, Compagnie International Alligator

Nicole RUPPERT, directrice de Kulturbüro (Allemagne)

Bruno SCHNEBELIN, directeur de la Compagnie Ilotopie

Jean-Marie SONGY, directeur de l'association Eclat (Festival d'Aurillac, Le Parapluie, Maison de Tronquière)

Claude MORIZUR, co-directeur de la scène conventionnée Le Fourneau, à Brest

Ema DROUIN, directrice artistique du Deuxième Groupe d'Intervention

Pierre SAUVAGEOT, directeur de Lieux publics, Centre national de création des arts de la rue
Jean-Raymond JACOB, auteur et metteur en scène de la Compagnie Oposito, président de la
Fédération des arts de la rue
Thierry LORENT, Annibal et ses Eléphants
Philippe SAUNIER-BORRELL, Pronomade(s) en Haute-Garonne
Pascale CANIVET, coordinatrice de la Fédération des arts de la rue
Michel CRESPIEN
Jean DIGNE, président de HorsLesMurs
Stéphane SIMONIN, directeur, HorsLesMurs
Isabelle DRUBIGNY, chargée de mission du Temps des arts de la rue, HorsLesMurs

• **Introduction par Yves Deschamps, président du comité national de pilotage.**

Yves Deschamps. Dans l'ordre du jour, nous reviendrons tout d'abord sur le travail accompli en région car il faudra mettre en perspective la continuité de ce travail pour tout l'exercice 2006.

Stéphane Simonin. Pour continuer sur les régions, trois réunions ont été organisées, à l'initiative du comité de pilotage et en partenariat avec les DRAC, les Conseils régionaux et les professionnels concernés (à Poitiers en Poitou-Charentes, à Toulouse en Midi-Pyrénées et à Brest en Région Bretagne). Le 20 janvier, l'Association des Régions de France mettra à son ordre du jour le Temps des arts de la rue. Le comité restreint interviendra pendant une heure devant les représentants des régions. Un certain nombre de documents ont été distribués à la dernière réunion de la commission culture, il y a deux mois. Par ailleurs, d'autres réunions sont prévues dans plusieurs régions. Un courrier a été envoyé à Francis Parny, vice-président du Conseil régional d'Ile-de-France et à Jean-François de Canchy, Drac Ile-de-France. Une autre rencontre est prévue en Rhône-Alpes, et Philippe Chaudoir pourra nous faire un point sur la situation dans cette région, Claude Morizur pour la Bretagne, Adrien Guillot pour Poitou-Charentes, Philippe Saunier-Borrell pour Midi-Pyrénées et d'autres parmi nous pourront le faire pour leur région. Pour résumer, un travail est fait par les professionnels de terrain en direction des collectivités locales et des mesures sont proposées aux Conseils régionaux pour que ceux-ci incluent dans leurs politiques un volet arts de la rue. Au moment opportun, le comité de pilotage, dans sa forme restreinte, vient appuyer ces demandes par l'organisation d'une rencontre plus officielle avec les principaux partenaires. Cela se fait en deux temps, tout d'abord une réunion de travail « fermée », puis une réunion ouverte en direction de toutes les collectivités locales. Un certain nombre d'effets bénéfiques se sont déjà fait sentir puisque certaines régions ont pu annoncer officiellement, devant l'ensemble des collectivités présentes, la politique qu'elles souhaitent mener en faveur des arts de la rue, dans le cadre du temps fort. Pour les DRAC, ce sont aussi tout autant de moyens de médiation avec les régions. Certaines réunions ont permis de « débloquer » les relations. Nous espérons donc que, en 2006, ces régions annonceront leur politique.

Yves Deschamps. La DRAC et la Région Midi-Pyrénées nous a d'ores et déjà fait la demande d'une nouvelle réunion en janvier ou février. Cette première réunion a davantage consisté en une première prise de contact.

(cf. Annexe 1)

Région Midi-Pyrénées

Philippe Saunier-Borrell. Le Collectif des professionnels arts de la rue en Midi-Pyrénées avait donc monté cette réunion. La Drac (Dominique Paillarse) était présent. La réunion a été utile car a relevé de la pédagogie... Le Drac s'est engagé à donner des réponses précises pour fin février aux propositions de structuration régionale faites par le Collectif. Le Conseil régional également.

Une deuxième rencontre pourrait être prévue après la deuxième quinzaine de février, ce qui les pousserait à respecter leur parole. Les professionnels attendent d'ici là l'annonce d'une politique régionale. Le comité de pilotage actera le travail mené en janvier.

Région Rhône-Alpes

Philippe Chaudoir. La profession, actuellement, se structure (assemblée constitutive). Une journée autour des arts de la rue est prévue avec la Région début 2006. Par ailleurs elle vient de terminer les rencontres du spectacle vivant. La question spécifique des arts de la rue y a été évoquée. Cette rencontre a permis la mise en place d'un certain nombre de textes cadre qui ont été élaborés par les professionnels de la région. Il n'y a, pour l'instant, aucune date arrêtée (probablement en février). On a quelques soucis avec la DRAC car le conseiller théâtre, Michel Roussel, qui connaît pourtant bien les arts de la rue, part. On ne sait pas qui le remplacera et nous savons qu'il faudra à nouveau faire de la pédagogie... d'autant plus que le Drac est frileux quant au secteur.

Région Bretagne

Claude Morizur. Notre démarche, en Bretagne, date de septembre 2004 : la constitution d'un groupe composé de plusieurs compagnies et de professionnels, la Fédé B, coordonné par le Fourneau. Ce groupe a élaboré un état des lieux des arts de la rue en Bretagne que le Conseil régional a sollicité quelques mois plus tard. Dans sa session de novembre 2005, le Conseil régional

a décidé des grands axes de sa politique culturelle (cf. site du Conseil régional). Concernant les arts de la rue, un paragraphe cite l'action du Fourneau et de la Fédé B, et les place interlocuteurs pour la co-élaboration d'une politique arts de la rue, dans le cadre du Temps des arts de la rue. Une réunion est prévue demain avec Marie-Pierre Bouchaudy, directrice de la culture, sur le calendrier 2006.

Région Poitou-Charentes

Adrien Guillot. Nous sommes dans la phase de structuration du plan annoncé en septembre dernier. D'ores et déjà, dans le document d'orientations budgétaires 2006 du Conseil régional, les arts de la rue et le centre national des arts de la rue à Cognac sont une des priorités de la Région, dans un soucis également inter régionalité avec, notamment, la Région Aquitaine. L'Avant-Scène devient un outil privilégié de développement territorial de ce secteur dans la région.

Région Haute-Normandie

Pierre Bourguignon. Sur la Haute-Normandie, il y a eu un projet porté par un certain nombre de jeunes compagnies arts de la rue avec la Région et la Ville de Sotteville (Atelier 231) mais nous avons appris, depuis, que la Région a souhaité élargir le projet à d'autres disciplines (musique, danse...). Il nous faut donc reprendre la discussion autour de ce projet. Je ne sais pas quand nous pourrions évoquer une prochaine date de rencontre avec la Région.

Région Auvergne

Jean-Marie Songy. Nous sommes vaguement dans la préparation d'un rendez-vous, mais qui serait interne, pour l'instant, car il n'existe aucune structure réunissant les différents acteurs sur le terrain qui, de plus, ne sont pas très nombreux (une dizaine). Il serait effectivement possible de réunir tous les maires de la communauté d'agglomérations d'Aurillac qui aujourd'hui soutiennent, plus ou moins, le festival. Puis nous verrons si et quand il sera opportun que le comité restreint de pilotage devra présent. Mais la tendance est positive.

En Champagne-Ardenne, une réunion aura lieu en janvier ou février. Il faut relancer la DRAC car nous avons un nouveau conseiller.

Yves Deschamps. Il va y avoir en 2006 une concentration de réunion en régions. Veuillez, dans les prises de rendez-vous, à ce qu'elles ne se chevauchent pas.

Région Ile-de-France

Thierry Lorent. Il y a eu, en 2003, une rencontre professionnelle à l'initiative de la Fédération Ile-de-France avec la Ville de Paris et la Région. Puis la Fédération IDF a choisi de travailler dans un rapport de proximité de département en département. La Région s'est tout d'abord montrée réticente puis, grâce au rôle de levier du Temps des arts de la rue, nous avons organisé ces rencontres. Nous en sommes aujourd'hui au cinquième département. Il nous reste deux départements à visiter. Ces rencontres réunissent 150 militants autour de la Troupe éphémère. Nous sommes en ce moment en discussion pour une convention d'aide de trois ans par la Région, pour affirmer ce réseau arts de la rue en Ile-de-France. Il y a, en tout cas, un désir clair de la part de la Région d'aller plus loin avec nous.

Yves Deschamps. Quelle est l'attitude de la DRAC par rapport au travail que vous réalisez ?

Thierry Lorent. Elle se montre très partenaire car est chaque fois présente aux rencontres. Et elle accompagne financièrement la Fédération IDF.

Par ailleurs, la Troupe éphémère va aider au printemps le Département du Nord, c'est-à-dire la structure du Vieux-Condé, pour l'organisation d'une rencontre professionnelle.

Région Centre

Maud Le Floc'h. Nous sommes une quinzaine. Il y a un projet d'intervention sur le territoire proposé par les différents acteurs de la région (artistes, cles, professionnels). La Région a saisi la balle au bond car elle a nommé Christophe Blandin-Estournet responsable d'une grande manifestation itinérante pluridisciplinaire sur la Région, Excentrique. C'est aussi un endroit favorable pour les formes arts de la rue. Ceci est associé au POLAU comme partenaire pour des résidences. Ce n'est

pas encore formalisé avec la Région. Elle met actuellement en place une agence de développement artistique avec des politiques et des responsables techniques ouverts aux arts de la rue. Un rendez-vous sera donc bientôt organisé.

Pascale Canivet. Une rencontre, en novembre à Marseille, a réuni 30 pilotes de toute la France. On a observé que certaines régions de France sont « blanches », c'est-à-dire sans forces vives suffisantes pour imaginer un développement du secteur dans le cadre du Temps des arts de la rue. Il a donc été décidé par l'ensemble de ces pilotes de travailler sur des logiques inter régionales. Les équipes, dont la présence en région est forte, vont faire en sorte d'accompagner d'autres régions limitrophes pour les aider à un développement du secteur. C'est l'objectif de ce qui est nommé la coordination des régions pour 2006. C'est une organisation très structurée (les pilotes se sont organisés en association pour la plupart) et très structurante. Il est donc certain qu'il y aura donc des résultats positifs.

Régions Bourgogne et Franche-Comté

Karine Delorme. Ces deux régions pour à la fois mutualiser les moyens et être réellement partenaires car il n'y a pas suffisamment de cibles en Franche-Comté. Nous sommes en ce moment en pourparler pour des rendez-vous communs. La profession a déjà pris de nombreux contacts, mais ces contacts sont plus difficiles avec les présidents de région.

FNCC

Florian Salazar-Martin. Nous allons inaugurer une session de formation en collaboration avec HorsLesMurs pour les élus des collectivités. La première session aura lieu le 14 décembre avec une vingtaine d'inscrits. Et c'est un projet que nous souhaitons voir se développer. Elus et professionnels pourront alors échanger. L'objectif est de décentraliser ces formations, tant que faire se peut, sur les territoires, en région ou sur des périmètres plus circonscrits, dès que le besoin s'en fait sentir. Nous avons mis en place des délégués régionaux dans 17 régions de France qu'il ne faut pas hésiter à contacter dans les régions pour activer vos démarches. Cette formation correspond à une demande et nous avons des retours intéressants.

Yves Deschamps. Est-ce qu'une prise de contact entre la FNCC et la Fédération des Maires de France ne pourrait pas être envisagée afin d'élargir l'offre ou les offres ?

Florian Salazar-Martin. Il est évident que sur cette question-là, l'Association des Maires de France a un réseau très large et pertinent et que nous avons l'intention de travailler avec elle. La question de l'espace public est pour nous très importante car il s'agit de la construction des villes actuelles ou de demain.

Yves Deschamps. Compte tenu du caractère géographique des départements, n'oubliez pas, dans tout ce que vous faites, que ce soit dans le cadre de la FNCC, de l'AMF, des régions, des départements, etc. qu'il serait bon qu'il y ait un certain nombre de débats et de formations/information communs à entreprendre. Il faut par ailleurs faire remonter l'information à Isabelle Drubigny afin qu'elle puisse compiler l'ensemble des actions et les restituer à tous.

Michel Crespin. Je n'avais pas connaissance de cette formation et vous en félicite. C'est une information qu'il faut faire remonter au groupe « Formations et métiers ».

• **Point sur les propositions de dispositifs.**

. Bourse à l'écriture originale pour la création en espace public, par Ema Drouin

Ema Drouin. Une des premières propositions était de mettre en place un dispositif spécifique pour les auteurs arts de la rue. Nous avons fait passer au ministère cette proposition de bourse. Des rendez-vous ont été pris, notamment au ministère afin de discuter de sa mise en place. Les professionnels qui ont pu lire cette proposition semblent satisfaits. J'attends maintenant vos remarques.

Michel Crespin. C'est une proposition qu'il faut féliciter. Il est bien que la terminologie soit précisée dans un lexique. Il ne faut pas oublier que, quand se sont créées les premières aides à la création en central, il y a eu un temps où une aide à l'écriture pour accompagner les projets déposés au comité avait été proposée. Mais ce n'était qu'une idée et le travail n'a pas été approfondi pour

que les aides soient effectives. Le document me semble suivre tout à fait le profil de la démarche de la formation FAI AR, qui est une formation d'auteurs. Dans la durée du cursus de la FAI AR, il est conçu même une aide à l'écriture pour les apprentis de cette formation. Je considère donc que le processus est très bon. Il interpelle l'intégralité du métier. Par contre, quand se décideront la responsabilité et le montant d'intervention financier, je me demande comment s'ajustera ce que propose de manière interne la FAI AR et comment ce dispositif sera généralisé au métier.

Elisabeth Cormier. Ce type de dispositif recoupe un peu l'aide à la maquette qui va être donnée en DRAC, qui est une aide à l'expérimentation.

Par ailleurs, les liens entre DRAC et DMDTS sur les aides aux arts de la rue me posent question. Je ne suis pas certaine que ces aides doivent continuer à être données en central dans la mesure où les DRAC sont proches des équipes et des conseillers en arts plastiques, en architecture, etc. et que l'on essaye de travailler en commun sur des projets qui font appel à différentes disciplines. Il est en effet difficile, en central, de réunir les différentes directions.

Jean-Raymond Jacob. Je partage assez l'avait de Michel Crespin. Par ailleurs, je me dis que la proposition est peut-être trop large. Par ailleurs, même si le cahier des charges des CNAR en fait état, la direction artistique de chaque centre doit rester forte et entière. Or, le texte donne l'impression que ces centres sont de véritables sésames. L'accueil des projets qui auront obtenu ces bourses ne doit pas être une obligation.

Ema Drouin. La restitution des projets se fait déjà naturellement dans les lieux de fabrique. On appelle cela les « sorties de projet ». Évidemment, ce n'est pas une obligation (c'est pour cela que nous précisons « tout autre lieu » dans le texte), mais il me semblait intéressant que ce paragraphe apparaisse, car il s'agit des écritures de demain. A contrario, il y a des lieux qui sont très demandeurs et qui ne font pas partie du réseau des CNAR.

Philippe Saunier-Borrell. J'ai lu ce projet avec beaucoup d'intérêt car il répond à un vrai manque dans la profession. Il recoupe aussi ce que le Collectif en Midi-Pyrénées avait proposé au Conseil régional. On l'a effectivement interrogé sur un projet de maquette. Jusqu'à ce dispositif, les cies avaient une obligation de résultat. Les lieux accueillent des projets qui allaient forcément être diffusés dans le festival lié au lieu de fabrique. Il est nécessaire de redonner aux cies des temps et des moyens pour re-tenter des scénographies, des écritures, des rapports au territoire... Il faut faire attention au terme « restitution » si l'on parle de non obligation de résultat. La restitution ne doit pas être obligatoire. Les CNAR, dans leurs différentes missions, doivent réserver ce temps, les moyens de tenter, et les moyens nécessaires. Cette proposition est donc réellement intéressante et à lier avec les missions des CNAR.

Thierry Lorent. Je voudrais souligner qu'il est effectivement très important de parler de collectif d'individus. De la même manière, il faut parler de collectif d'auteurs créateurs.

Stéphane Simonin. L'idée était de créer un dispositif lié aux spécificités dans les spectacles arts de la rue pour des projets qui seront analysés par des personnes qui ont les compétences et une sensibilité adaptées. Nous avons vu que la composition de la commission d'aide à l'écriture de la DMDTS posait des problèmes pour la compréhension des projets. C'est pour cela qu'est né ce dispositif. Mais il s'agit aussi de savoir s'il a sa place par rapport à l'aide à la maquette en DRAC.

Marie Moreau-Descoings. C'est une des propositions dont le statut sera analysé lundi 9 janvier à la DMDTS en présence de la SACD, du bureau des écritures et de la Fondation Beaumarchais.

Aujourd'hui, nous n'en sommes plus à la création de dispositif en central. Le sens de l'histoire est de déconcentrer. Un groupe de travail (conseillers et inspecteurs) se réunira prochainement pour discuter de l'évolution de la commission de l'aide à la création qui, pour l'instant, est en central. Elle peut ne plus exister dans les années à venir en central (commissions inter régionales ?...).

Pour revenir au dispositif proposé. Dans les mesures annoncées par le ministre lors de la conférence théâtre, y figurait l'aide à la maquette. Le conseiller coordonnateur du collège théâtre a immédiatement souligné que ce dispositif rejoint l'aide à la maquette. Cette aide est pour l'instant expérimentale. Mais, dès l'année prochaine, elle disposera d'une enveloppe

particulière en liaison avec les conseillers DRAC pour donner à des DRAC expérimentales 5 à 10 aides à la maquette. La volonté de la DMDTS est de créer, avec la SACD, un dispositif lisible qui concernerait les arts de la rue. Cette piste d'association avec la SACD est donc à creuser car elle permettrait de doubler le budget. Nous en sommes là.

Maud Le Floc'h. Quelle est l'articulation entre l'aide à la maquette et cette bourse particulière avec la commission d'aide à la création actuelle ? Cette bourse peut générer un véritable appel d'air auprès d'autres secteurs que celui des arts de la rue : la danse, les arts plastiques par exemple. Ces secteurs se retrouveraient ensuite, naturellement, à solliciter une aide à la création arts de la rue... car la bourse ne met pas à l'écart les formes non exclusivement liées à l'espace public.

Ema Drouin. Je n'ai pas utilisé, volontairement, le terme aide à la maquette car il ne s'agit pas du même temps. Par ailleurs, il me semblait important que le dispositif soit spécifiquement lié à l'espace public. Je souhaitais affirmer le rapport à l'extérieur. Si cette proposition s'inscrit dans un dispositif plus global (l'aide à la maquette), il faut en rediscuter. Par rapport aux dispositifs existants, la bourse intervient l'année précédente. C'est aussi en cela qu'elle est spécifique aux arts de la rue.

Françoise Voelckel. Il est difficile d'envisager, de la part de la DAPA, la mise en place de nouveaux dispositifs en central.

Marie Moreau-Descoings. En résumé, deux options sont possibles : l'aide à la maquette ou un fonds SACD et DMDTS.

Yves Deschamps. Je vous mets en garde contre les risques de dilution. Que ce soit en central ou en DRAC, il faut que ce soit identifié à l'espace public. Ce que je crains, dans la comparaison qui est faite dans l'aide à la maquette, c'est que le nombre de compagnies de scène, de plateau, étant largement supérieur en repérage et aide publique nationale, entraîne une dilution des crédits concernant les arts de la rue, dans le temps. Nous savons qu'il y a, dans les ministères, des « turn over » rapides et que les ministres changent. L'expérience passée nous le confirme...

Elena Dapporto. L'aide à la maquette est elle-même en phase d'expérimentation. Ce dispositif est aussi expérimental. Nous savons qu'il est plus efficace de penser un dispositif en central qui ensuite pourra trouver une réalité territoriale. Par ailleurs, il est plus important de rassembler des intelligences et des capacités de repérage et d'évaluation, que de mettre en place un fonds. Je souligne l'importance des modalités d'examen des dossiers et de la constitution des commissions. Les commissions des dispositifs existants sont composées d'experts théâtre. Concernant la spécificité de la bourse, il me semble donc pertinent, en effet, de constituer une commission d'auteurs et de créateurs.

Yves Deschamps. Je voudrais rappeler maintenant qu'il y a trop de DRAC qui me disent ne pas avoir reçu de mesures nouvelles. Nous savons que ce n'est pas le cas, mais qu'elles ont été fondues dans le budget 2006.

Philippe Chaudoir. Les dispositifs ne vont pas dans ce sens et tendent à rendre illisible le fléchage des crédits...

Yves Deschamps. C'est pour cela que dès que l'on peut protéger, identifier, nommer et flécher, en tout cas pendant le Temps des arts de la rue, il faut le faire.

Elisabeth Cormier. Il est impossible de flécher...

. Le réseau de recherche, le dossier technique et une étude socio-économique du secteur, par Philippe Chaudoir

Philippe Chaudoir. Les propositions issues du groupe de travail :

- Les participants au groupe, et ceux de la cellule de communication, sont convaincus de la nécessité d'un document éclaircissant sur ce que sont les arts de la rue. Même dans le cénacle où nous sommes aujourd'hui, nous nous trouvons obligés de produire certaines définitions. Dès

que l'on sort de ce cénacle, il y a toujours un travail de pédagogie à faire qui proposerait, entre autres, un éclaircissement des termes. Cela nous a amenés à la notion de dossier technique. Cette notion n'est pas une manière de technocratiser le regard sur les arts de la rue, mais de rassembler un ensemble d'éléments descriptifs sur ce que sont les arts de la rue : ses dimensions économiques et esthétiques, les grands imaginaires dont ils sont porteurs, les formes... (ceci reste à définir). Ce document serait en interface avec les médiateurs. Bien qu'HLM se soit engagé dans le portage de sa logistique, sa réalisation nécessite des moyens, étant donné que cela est prévu à courts termes. Une participante au groupe de travail (Galléane Bourges) a proposé de s'engager dans ce travail avec le soutien de son laboratoire de recherche.

- La réalité socio-économique du secteur repose sur des éléments qui ne sont pas nécessairement obsolètes, dans leur structure, mais qui nécessitent une réactualisation importante (l'étude d'Elena Dapporto et Dominique Sagot-Duvaurox). Cette étude serait un outil extrêmement important pour le secteur professionnel en région, pour parler de ces réalités-là et engager des formes de négociations avec les collectivités territoriales et les élus. Il s'agit de mieux fonder les véritables réalités socio-économiques du secteur. Cela nous semble un point capital.

Ce travail n'est pas seulement réalisé pour alimenter la recherche. Notre volonté est aussi de venir étoffer l'action des compagnies et des fédérations en région et d'apporter des éléments de légitimité scientifiques. C'est affirmer que nous parlons de choses sérieuses...

- La mise en œuvre d'un réseau de recherche européen, voire international, autour de l'art dans l'espace public. Ce réseau est en œuvre et est abrité par un laboratoire CNRS. Les arts de la rue disposent donc aujourd'hui de la logistique d'un laboratoire CNRS et d'un programme de recherche, ce qui n'est pas anodin, autour de la question de l'art et de l'espace public. Par ailleurs, au sein de ce réseau, un certain nombre d'initiatives diverses commencent à se fédérer et se croiser : le travail engagé par Marcel Freydefont, par exemple, à l'Ecole d'Architecture de Nantes. Il a inscrit le programme de la formation à ce réseau. Depuis trois mois, on a un nombre de retours très considérables du milieu de la recherche et de l'enseignement universitaire autour de ces thématiques, qui prouvent qu'il y a un véritable intérêt sur ce domaine, que des moyens pourraient être affectés sur ce travail et qu'il pourrait bénéficier, à terme, d'une logistique qui alimentant d'autres études sur les esthétiques, les publics et la série de questions qui est posée depuis des années sur les arts de la rue.

Evidemment, ce réseau en est à ces prémices et il est clair qu'il nécessitera une logistique plus complète. On a engagé, de manière bénévole, une série de travaux et nous nous appuyons pour l'instant sur des initiatives et des volontés personnelles de chercheurs, mais il faudra qu'il y ait des financements. Des contacts ont été pris avec la DMDTS, mais aussi avec d'autres ministères (cohésion sociale, MAE) et nous sommes en négociations avec Banlieues d'Europe pour réfléchir à la manière dont on peut exporter cette réflexion, cette démarche, aux niveaux européen et international. Ce projet rassemble aujourd'hui plus d'une quarantaine de chercheurs et une autre quarantaine de chercheurs ont été mobilisés (France, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Tchéquie, Espagne, Canada). Cela correspond donc presque à la taille critique d'un laboratoire universitaire classique. L'intérêt est que, globalement, il rassemble des chercheurs en Sciences humaines (sociologues, philosophes, historiens, aménageurs, architectes, chercheurs en esthétique...), mais aussi en Sciences de l'ingénieur (acousticiens, des gens qui travaillent sur les problèmes d'ambiances urbaines...) Nous sommes sur une palette très large de chercheurs, mais sur un projet très identifié autour de la question de l'art dans l'espace public, et en particulier des arts de la rue.

Enfin, nous avons lancé une enquête auprès des chercheurs qui permet de rassembler les ressources, avec toute une partie sur la formation qui alimentera le groupe « Formations et métier ». Cette masse d'informations est en cours de traitement.

Michel Crespin. Ne perdons pas de vue que cette matière est notre matière, c'est-à-dire celle des artistes. Il ne faut pas que cette matière soit interprétée. Lorsque le chercheur prend la main se déporte souvent l'esprit même de la matière. Il ne faut pas être instrumentalisé.

Philippe Chaudoir. Parmi les gens contactés, il y a des praticiens et le réseau est pensé comme un réseau ouvert. Des recherches-actions du type de celles que tu avais engagées autour de

Parcours d'artistes et poursuivies par la suite, en quelque sorte, par Mission repérage(s), sont aussi des éléments qui permettent une articulation entre le champ de la recherche et le champ artistique. La parole de l'artiste a une place centrale dans le dispositif.

Stéphane Simonin. Y a-t-il des contacts en Allemagne (Nicole Ruppert) ?

Philippe Chaudoir. Dans les universités allemandes, la thématique est peu traitée. Nous n'avons donc que peu de contacts, très périphériques. Par ailleurs, nous ne sommes pas en recherche de contacts pour l'instant car nous nous trouvons plutôt débordés par la demande.

Nicole Ruppert. Nous avons en ce moment une discussion sur l'art en espace public. Cela commence. Mais cela reste très lié aux arts plastiques.

Karine Delorme. Sur la sensibilisation des élus ou des administratifs, il y a eu une étude réalisée à la demande de la Franche-Comté. Elle a été quasiment contre-productive vis-à-vis des arts de la rue. Il y avait une incompréhension totale de ce que recourent les termes arts de la rue et tout a été mis sous le terme théâtre. Certaines études sont donc dans l'opposition avec ce que veulent transmettre les porteurs de projets et les partenaires du secteur.

Pierre Bourguignon. Il y a une dimension essentielle dans la présentation de Philippe Chaudoir, c'est le dossier technique. C'est en effet le document qui peut permettre d'avoir en commun en échange et une culture. Ce travail est fondamental.

Jean-Marie Songy. Est-ce que ce glossaire est nécessaire ? N'est-il pas même dangereux ?

Philippe Chaudoir. Ce type de démarche est toujours dangereux car susceptible d'être instrumentalisé. Cela dit, ce sera pire si elle n'existe pas. Aujourd'hui, on sait qu'il y a des points sur lesquels il faut faire très attention, mais il faut au moins produire une plate-forme réflexive sur laquelle on peut être tous d'accord et qui permettra de communiquer avec toute une série de médiateurs. Il n'y a qu'à lire la presse, quand elle traite le sujet des arts de la rue...

Jean-Marie Songy. Est-ce que ce dossier sera associé au glossaire technique proposé par le groupe que José Rubio pilote ? Dans le cadre de l'année des arts du cirque, il avait été réalisé une série de fiches techniques, notamment sur les agrès, mais personne ne peut réellement l'appliquer aujourd'hui. Ni les constructeurs, ni les utilisateurs, ni même les organisateurs.

Michel Crespin. Il y aura un cadre. Il ne s'agit pas de devoir rentrer dans le cadre car c'est un cadre de questionnements et de débats. Rétrospectivement, le Goliath a servi à formaliser des mots, des questionnements... et à ce moment-là, il s'avérait nécessaire. Je soutiens donc cette proposition, mais il faut être vigilants. Nous sommes la matière à partir de laquelle le regard sur le passé mais aussi la projection sur l'avenir sont nécessaires.

Thierry Lorent. Il est vrai que ce n'est pas toujours évident pour les artistes que des financements passent dans la recherche.

Ema Drouin. Je pense plutôt que la demande est grande de la part des professionnels du secteur, même si certains continueront à ne pas comprendre.

Bruno Schnebelin. J'ai envie, pour ma part, d'entendre des philosophes s'exprimer sur la place de l'art et de l'artiste dans l'espace public. On attend toujours que la culture prenne la place de la religion dans l'espace public. Il y a toute une invention d'une culture dans l'espace public qu'on attend encore.

Philippe Chaudoir. Il y a une cinquantaine de thématiques, dont celle-ci, qui se dégage des premières rencontres. Sur ce que ça produit comme sens social aussi. Le terme « espace public » est rentré dans le langage commun et en même temps, personne ne l'explique et ne lui donne véritablement corps. Ces questions, abordées sous l'angle philosophique, sociologique, des sciences politiques, sont en train de surgir. Les arts de la rue sont aujourd'hui un véritable objet d'étude pour les chercheurs car ils sont révélateurs, car ce sont des arts parfaitement

contemporains. Ils posent une série de questions qui sont contemporaines. Il est même étonnant que ces questions n'aient pas été davantage traitées par les artistes de tous bords.

Bruno Schnebelin. Mais la culture est encore aujourd'hui dans la sphère du privé. Il y a même moins de sculptures dans les villes aujourd'hui qu'il n'y en avait au 19^{ème} siècle...

Karine Delorme. La question du sens est importante pour les élus. L'action politique dans les villes est aujourd'hui dénuée de sens. Ces questionnements sur les arts de la rue repositionnent cette action-là. Il est indispensable que des chercheurs les traitent.

Philippe Chaudoir. Il ne faut pas hésiter à se saisir de la légitimité scientifique. Il s'agit également de recentraliser l'information (numérisation par HLM est consultable), qui pour l'instant est complètement éparpillée, et la valoriser. Le travail de recensement réalisé par HLM pour le groupe de travail montre que quand on « ramène les filets » l'information est énorme.

. Les aides aux résidences de diffusion et les incitations à sortir des logiques festivalières et d'ouverture de saison, par Philippe Saunier-Borrell

Le groupe s'est réuni quatre fois. L'aide aux résidences de diffusion (réadaptation d'un spectacle) est apparue nécessaire aux compagnies invitées aux réunions. Ce temps permettrait aux compagnies de travailler pour la réadaptation, la réécriture d'une pièce, sa réinscription sur le lieu et sur sa réalité sociale, architecturale... dans lequel elle sera diffusée. Ces résidences ont besoin d'un réel accompagnement financier. Lors de la prochaine réunion, nous travaillerons sur les procédures d'accompagnement financier (comment, qui, quoi).

Nous avons également travaillé sur les incitations à sortir des logiques festivalières et les ouvertures de saisons. Nombreux sont ceux qui affirment que le réseau de diffusion des scènes généralistes n'est pas nécessaire pour prouver l'existence des arts de la rue. Ce réseau n'est donc peut-être pas, finalement, un but en soi. Peut-être faut-il davantage que les CNAR aillent chercher auprès de ces structures des moyens de coréalisation. Par la légitimité de certains festivals ou lieux, des moyens de coréalisation peuvent être trouvés.

Nous réfléchissons aussi sur la notion de rituel, qui peut être appelée commande publique. Il s'agit de se dire que, dans le cadre d'une saison, les gens ont peut-être besoin, autour des arts de la rue, d'un moment d'inscription fort, en dehors du temps de festival. Le Collectif arts de la rue en Midi-Pyrénées a proposé à la Région qu'il y ait chaque année, dans chacun des huit départements, une résidence de diffusion.

Isabelle Drubigny. Il était question que la circulaire Ponsard comprenne un paragraphe sur la spécificité de la résidence de diffusion pour les arts de la rue, qui diffère de celle dont il est question dans le texte.

• Développement interministériel.

. Le dispositif de soutien à la commande publique, cf. Annexe 1 (résumé de la séance de travail à la DMDTS).

Stéphane Simonin. Deux représentants de la DAPA étaient présents à cette réunion (Henri Maurel, de la DAP absent). Cette mesure se voulait être complémentaire aux mesures structurantes proposées par les groupes de travail. C'est une mesure incitative forte au niveau national pour les nouveaux commanditaires et les collectivités locales à se lancer aux côtés des artistes sur des créations artistiques éphémères dans l'espace public. Dans la lignée du Rapport Simonot, nous avons proposé un fonds national qui serait, dans l'idéal, interdirectionnel au sein du ministère de la Culture et inter ministériel, et rassemblant le plus grand nombre possible de partenaires.

La mise en place d'un fonds de cette importance nécessite des moyens importants sur 2006. Il a été constaté, au cours de cette réunion, que sa mise en place s'avèrerait très difficile. Ceci nous pousse donc vers 3 possibilités :

- un fonds national : continuer la piste inter directionnelle et inter ministériel,
- 2006 : année de préfiguration du dispositif, en collaboration avec des collectivités territoriales pilotes,

- 2006 : constitution d'un collège d'experts (partenaires potentiels de ce dispositif, de divers horizons) qui constituerait ensuite le jury et repérage de quelques projets, mais sans procédure d'appel d'offres généralisé.

Le timing et les limites du budget 2006 nous orientent vers cette troisième solution.

Marie Moreau-Descoings. Cela fait près de quatre ans que nous portons l'ambition de l'inter directionnel et de l'inter ministériel, avec peu de succès. Il y a néanmoins quelques pistes à suivre sur le ministère à la Cohésion sociale. D'où cette idée de collège d'experts qui rendrait légitime ce dispositif de commande publique et de trois zones pilotes.

Françoise Voelckel. Les orientations de la DAPA concernent principalement les domaines techniques et juridiques et peu ce type de contenu. La troisième hypothèse est donc plus pragmatique.

Yves Deschamps. Ce dispositif viendrait en « bouclage » de propositions fiables. La qualité des projets, de leurs porteurs et des partenaires est le premier des critères.

Jean Digne. Il faut faire l'impasse sur la capacité des administrations centrales à amener ce que l'on attendrait d'elles... Par contre, il y a des sociétés civiles (chaque ministère s'appuie sur des organisations relais) sur lesquelles nous pourrions nous appuyer (les Nouveaux commanditaires par exemple). Dans tous les secteurs qui concernent les politiques culturelles de la création, il y a des secteurs qui relèvent d'autres ministères (le cirque relevait du ministère de l'Agriculture). Chacun peut amener des compagnonnages, des croisements, des intersections, des compétences... C'est aussi l'objet du Temps des arts de la rue. Ensuite, les ministères de tutelle viendront vers nous. C'est à ces structures relais, une fois contactées, à faire appel au ministère ou c'est le ministère lui-même qui viendra à nous parce qu'il aura été approché par elles.

Thierry Lorent. A qui irait le financement ? Aux commanditaires ou aux compagnies porteuses de projets ?

Stéphane Simonin. A priori aux commanditaires, mais la question de la méthodologie reste ouverte et les commanditaires seront variés (pas uniquement collectivités).

Yves Deschamps. Deux principes : aide à la commande par l'Etat (le fonds s'il est en central) sur des projets d'artistes associés à des partenaires locaux et territoriaux. Mais les choses peuvent être inversées, EDF peut porter des projets sans le ministère de la Culture, par exemple. La base est donc « artistes et territoires ».

Philippe Chaudoir. En écoutant les différentes propositions, aide à l'écriture, fonds à la commande publique..., ainsi que les explications sur la difficulté de l'inter ministériel, pourquoi ne pas explorer l'hypothèse de la création d'une fondation ? C'est-à-dire d'une instance médiatrice qui permettrait peut-être de faire converger des financements à la fois publics et privés tout en gardant une certaine autonomie. Elle pourrait gérer avec moins de difficulté des dispositifs globaux.

Pascale Canivet. Sur les conditions d'attribution. Sur quelle base peut-on déterminer quels seront les propositions de projets événementiels ?

Ema Drouin. Ce dispositif implique-t-il la constitution d'un groupe au sein du comité de pilotage ?

Yves Deschamps. Le cahier des charges et le jury sont importants et l'ajout d'un glossaire ne serait pas inutile. Quant à la méthodologie, nous n'en sommes qu'à l'étape de l'accord de principe par la DMDTS. La deuxième étape sera son financement.

Karine Delorme. Cela pose la question, plus globale, de la méthodologie des groupes de travail qui est, selon moi, à revoir totalement. Il faut rassembler les thématiques.

- **Point sur l'avancée des autres groupes de travail.**
 - . « Formation et métiers »

Michel Crespin. Mes propres activités professionnelles, l'absence d'outil de proximité sur lesquels je pourrais m'appuyer et pour des raisons personnelles, me poussent à prendre la décision de ne plus assurer la coordination du groupe « Formations et métier ». Je continuerai cependant à participer à certains groupes, notamment celui piloté par Philippe Chaudoir et le groupe « Formations métier », bien évidemment. J'ai proposé à Luc Perrot de reprendre la coordination de ce groupe. Il est directeur artistique du Cercle de la Litote, en Haute-Normandie, et ancien enseignant en scénographie à l'Ecole d'architecture de Rouen. C'est un inventeur artistique et un militant au sein de la Fédération des arts de la rue.

Yves Deschamps. Le coordinateur doit être choisi par la DMDTS.

Stéphane Simonin. L'esprit est plutôt, en ce moment, au regroupement des groupes de travail. Faut-il une commission spécifique sur les questions de formation ou élargir le groupe piloté par José Rubio à ces questions ?

Michel Crespin. Je pense que le groupe, par la spécificité et l'étroitesse du propos abordé, nécessite un travail circonscrit avant d'être fusionné à un autre groupe. Par ailleurs, très peu de personnes du métier accepteront une telle responsabilité. Tout d'abord parce qu'il faut avoir fortement la conscience de la nécessité de la formation pour pouvoir porter cette responsabilité, ensuite parce que c'est une question extrêmement large. Il s'agit d'un métier. Cependant, il y a une motivation intellectuelle de lier certaines questions abordées par ces deux groupes.

• **Point sur l'Assemblée générale de la Fédération des Arts de la rue.**

Jean-Raymond Jacob. La Fédération communiquera sur sa position sur le Temps des arts de la rue. Tout le monde est conscient du travail accompli et de l'investissement de chacun. Nous avons cependant du mal à communiquer sur nos travaux. Cette deuxième année doit être placée sous le signe de la communication en direction du métier. Si l'on se trouve en dehors du cénacle, il est effectivement difficile de mesurer l'importance du travail. Le seul moyen d'information est le blog du Temps des arts de la rue. Il a le mérite d'exister, mais a ses limites. HorsLesMurs doit afficher davantage sur son site le Temps des arts de la rue.

Stéphane Simonin. Il y a aussi le site du Temps des arts de la rue. Mais il s'agit là d'une question plus fondamentale. Il faut certes mieux communiquer, mais il est difficile de communiquer sur la réflexion en cours (année 2005).

Jean-Raymond Jacob. C'est pourtant le ressenti des équipes. Elles attendent du concret, c'est-à-dire des moyens. Tout le monde a bien compris que cette première année est celle des projets en cours, de projets lancés précédemment, et certaines compagnies ressentent déjà les apports nouveaux. Cependant, notre travail avec l'Etat a été mis sous conditions. Ces conditions représentent une parole que nous devons, en tant que Fédération, à nos adhérents. S'ils ont l'impression que cette parole est trahie, on peut se demander comment va se dérouler la suite. Si, dans le difficile contexte des questions sur l'intermittence, s'ajoute un désengagement de l'Etat sur les 2 millions escomptés en 2006, le métier ne suivra plus la Fédération. Pour le moment, le travail de tous les gens qui sont autour de la table n'est pas dénigré, ni celui de la DMDTS et de la Fédération. Mais nous aurons à être catégoriques sur nos engagements mutuels.

Pascale Canivet. Jean-Raymond fait référence au « deuxième cercle », c'est-à-dire les lieux de compagnies qui représentent une trentaine d'entités (le « premier cercle » étant les centres nationaux des arts de la rue). Le travail n'a pas avancé sur ces lieux et doit concerner les deux cercles.

Michel Crespin. Je découvre cette terminologie et elle est pour moi antinomique. On ne va pas aujourd'hui reconstituer des cercles et hiérarchiser alors que l'on construit ensemble un outillage depuis trente ans. Les outils sont transversaux.

Maud Le Floc'h. J'ajoute, sur les questions de communication, que le dossier de présentation du Temps des arts de la rue n'existe plus sur le site du ministère de la Culture. Nous ne pouvons pas avoir accès à cette information. C'est un premier signe sensible. Le deuxième signe est de lancer un gros événement au Grand Palais qui exclue les arts de la rue. Il me semble que nous nous

trouvons très déconnectés du politique. C'est aussi un ressenti constaté à l'AG de la Fédération. Il est donc urgent de communiquer.

Stéphane Simonin. Cet événement émane directement du ministre et de son cabinet. Le ministre a cependant, lors de la conférence de presse, réaffirmé sa volonté d'ouvrir le Grand Palais à toutes les formes artistiques et François Delarozière y exposera l'été prochain. On peut aussi imaginer que dans le cadre du TAR soit proposé un événement arts de la rue, connecté ou non à l'événement fédérateur, et de prendre au mot le ministre.

Marie Moreau-Descoings. C'est un événement de communication sur le Grand Palais.

. La charte des grands principes et le guide des bons usages en matière de sécurité sur l'espace public et de sécurité du travail, par José Rubio

José Rubio. Lors de la dernière réunion, une question centrale, fondamentale, a été posée suite au rendez-vous que j'ai eu avec Fabrice Lextraire : soit on qualifie l'espace public, par rapport à nos pratiques, soit on ne le qualifie pas. Faut-il décider que, dans une ville, certains lieux (places, rues...) doivent être qualifiés pour accueillir des spectacles de rue ou au contraire ne décider d'aucun aménagement spécial. Un compromis des deux hypothèses a été opté par le groupe. Il y a évidemment certaines formes qui, légitimement, vont investir l'espace public dans des lieux qui ne sont pas destinés, à priori. Par contre, d'autres formes ont besoin d'espaces et d'équipements qui nécessitent une réflexion en amont. Je précise bien qu'il ne s'agit pas de faire à nouveau une convention et de retrouver dans l'espace public la convention des lieux de spectacle. Cette réflexion doit être partagée avec les collectivités territoriales, les urbanistes et mes services techniques municipaux qui décident de la qualification de ces espaces.

Nous avons aussi beaucoup discuté des questions de mobilier urbain, de l'accessibilité aux lieux et de la formation. On se rend bien compte en effet que, pour sensibiliser nos interlocuteurs des collectivités territoriales à ces questions-là, il faut qu'il y ait un échange de savoirs, c'est-à-dire une formation pour les techniciens, ceux du secteur comme ceux des villes qui sont associés au montage des manifestations.

Pour finir, nous avons évoqué les deux propositions qui avaient été faites en septembre dernier à la DMDTS :

- Une charte qui donnerait un minimum de base à ce que pourrait être la qualification des espaces publics quand cela est nécessaire. Il s'agit de se poser ensemble les bonnes questions afin d'éviter une implantation aberrante du mobilier urbain. Le cahier des charges doit être destiné aux collectivités et à nos « cercles ».
- Par ailleurs, il a été évoqué une étude à destination des aménageurs, qui soulignerait l'impact des aménagements sur notre savoir-faire, nos pratiques. Il est, selon le groupe, intéressant d'inciter les collectivités territoriales à réfléchir à la façon dont le geste architectural et urbanistique nous contraint. Ce questionnement devrait devenir automatique.
- Un guide des bons usages de l'espace public à destination des techniciens, des usagers. Il indiquerait la façon dont on peut utiliser la réglementation.

Philippe Chaudoir. En tant qu'urbaniste, je rappelle que, dans la ville, il y a deux types de lieux : les lieux qui ont une importance particulière et qui sont valorisés par les collectivités et les lieux ordinaires. Par ailleurs, il ne faut pas être naïf quant au fonctionnement de la ville. Elle est produite par une multiplicité d'acteurs et non par un opérateur unique qui serait « la ville ». Les opérateurs qui interviennent sur la morphologie de l'espace public, et en particulier concernant le mobilier urbain, ne sont pas coordonnés. Comment, alors, cette charte pourra faire face à cette multiplicité ? Si l'on veut être pragmatique, il faut sans doute valoriser l'idée d'aller sur quelques espaces valorisés sur lesquels un propos fort et structurant pourrait être tenu. Cela semble totalement illusoire en ce qui concerne la ville ordinaire.

José Rubio. C'est bien ce qui a été exprimé au sein du groupe : des lieux mineurs et les lieux majeurs, de rassemblement. Ces sont ces lieux majeurs d'accueil potentiel qu'il faut proposer de « qualifier ». Sur les projets de réaménagement, il y a un commanditaire unique. Nous constatons que nous ne sommes pas consultés pour les projets de réaménagement des lieux majeurs, des places. Cela a été le cas pour Chalon en Champagne ou Aurillac par exemple.

Jean-Marie Songy. Nous avons été consultés, mais il nous a été dit que l'utilisation de cette place par le festival est trop courte pour changer la vie de la ville. Pourtant, une place fleurit peu vite ressembler à un cimetière... Mais je continue à penser que le théâtre de rue a cette capacité de s'adapter, de s'infiltrer.

Jean-Raymond Jacob. Cette proposition d'intervenir sur l'aménagement de l'espace public est très généreuse, mais cela me semble être un chantier monumental. Par ailleurs, le danger est d'en arriver à ne pouvoir utiliser que les espaces qui auront été qualifiés...

José Rubio. Nous avons débattu de toutes ces questions. Notre position est très modérée. La qualification dont nous parlons est pour nous la mise au point d'un certain nombre de détails qui sont extrêmement contraignants pour nous, techniciens. Nous pouvons demander plusieurs aménagements minimaux. Il s'agit de soulever, dans le cadre d'un réaménagement de l'espace public, les questions de seuil, de charges au sol, de fluide... Nous ne proposons pas un espace-type, mais pointons les questions.

Stéphane Simonin. La question qui est posée par ce groupe est la prise en compte de l'art et des spectacles en espace public. Une charte n'est pas une formalité contraignante mais une volonté politique. Peut-être faut-il alors élargir la question : quelle est la place donnée aux artistes et l'art dans l'espace public. La charte de droit de cité pour le cirque comportait plusieurs dimensions : la volonté de demander à des villes de s'engager pour le cirque et la mise en lumière des aspects techniques des chapiteaux. La charte pourrait être envisagée comme un outil plus politique et symbolique. Il s'agit aussi de savoir quelles sont les villes qui sont capables de défendre les arts de la rue et l'art en espace public aujourd'hui.

Yves Deschamps. Il y a une dimension politique et pratique qui est liée à une démarche de gestion municipale et non d'urbanisme seulement, en effet. Par ailleurs, il est question de l'influence que pourrait avoir les arts de la rue sur les urbanistes, et vice-versa. Au-delà de la volonté politique qui est supposée être préexistante, il y a des aménagements provisoires ou définitifs (alimentation en électricité, eau...) à faire.

Jean-Raymond Jacob. Le problème pour moi n'est pas par où je vais passer, mais comment je vais arriver à un endroit. Je m'adapte et me coltine la ville.

Maud Le Floc'h. Fabriquer des villes en ordre de marche, comme on fabrique des théâtres, paraît une démarche contraire à l'esprit et de la philosophie des arts de la rue. L'idée d'une charte qui pose la question sur l'angle politique a toute sa raison d'être, mais elle ne sera pas reçue ou entendue si elle est émise par un corps uniquement constitué par les arts de la rue. La responsabilité des artistes des arts de la rue est de s'élever contre le pouvoir technique qui prend toute la place. C'est appeler à responsabiliser le politique sur cette inondation du pouvoir technique qui rejaille sur les aménagements des villes. C'est créer un courant qui émerge des artistes, de ceux qui détectent la privatisation de l'espace public. Cette charte rebondira alors positivement sur nos pratiques.

Ema Drouin. Il faut nous associer à tous ceux qui partagent l'espace public.

Jean-Marie Songy. Nous pouvons sans doute avoir des appuis des différents ministères sur ces questions. Par ailleurs, ce groupe de travail a-t-il considéré l'espace public comme un espace accueillant du public (trottoirs, jauge d'une place...) ?

José Rubio. Nous ne souhaitons pas d'espaces conventionnels, mais je pense malgré tout qu'il y a une base minimale sur laquelle nous pourrions nous mettre d'accord : recommandations, questions... Par exemple, en ce qui concerne le problème des jauges, l'ouverture de Lille 2004 aurait pu engendrer un grave accident. Je ne souhaite pas que, dans notre métier, nous produisons ce type de situation, d'événement, et nous sommes tous, techniciens, conscients du danger à le produire.

Philippe Chaudoir. Il ne faut pas confondre la production de l'urbain, l'urbanisme de projets, et la ville ordinaire. On ne peut pas réagir de la même manière sur les deux cas. Sur l'urbanisme de

projet, je suis assez pessimiste sur ce qui est dit, et même sur l'idée de charte, car des gens qui ont une légitimité autrement plus forte que les artistes de rue, les grands architectes, n'ont jamais réussi à assurer la gestion et la pérennité de leurs projets. Des grands gestes architecturaux ont souvent été dénaturés par l'implantation successive de strates de mobiliers urbains, de panneaux : l'occupation cataclysmique de l'espace public... Cette idée de charte est extrêmement généreuse, mais les choses se passent différemment dans la réalité et la coordination ne se fait souvent plus à long terme.

José Rubio. L'autre document concerne les bons usages : quand on accueille un spectacle quelque part, quelles sont les règles minimum, à l'usage, qu'il faut adopter ; comment traiter l'espace public pour éviter des soucis d'organisation et de sécurité.

Isabelle Drubigny. Il sera important de se mettre en lien, pour certaines fiches de ce dossier technique, avec le groupe de Philippe Chaudoir et celui de Michel Crespin sur la formation.

. Présentation du texte cadre sur les Centres nationaux des arts de la rue, par Elena Dapporto

Elena Dapporto. J'attends les amendements du groupe « Lieux de production » et des conseillers théâtre. Après différentes discussions, il a été convenu d'axer ce texte sur plusieurs missions, dont une mission prioritaire : le soutien à la création (au lieu de production), c'est-à-dire les accueils en résidence.

Les accueils en résidence.

Les résidences d'écritures et d'expérimentation répondent bien aux interrogations des groupes « Ecrire pour l'espace public » (cf annexe 2) et « Diffusion » (résidence de diffusion selon le terme proposé par le groupe). Ensuite, sont proposées des résidences de créations plus « classiques » et d'association qui ont une durée plus longue.

Sur les apports numériques à la création.

Nous avions le choix de faire un texte basic sur des principes ou un texte qui puisse être un outil d'évaluation par rapport à l'action dans ces centres. Il s'agissait donc de savoir s'il fallait poser des minima quantitatifs ou non. C'est ce que nous avons choisi de faire, non pas pour établir une norme rigide (ce sont des objectifs) mais pour tendre vers l'instauration d'un pourcentage du budget alloué à l'effort à la production. Si l'on considère l'ensemble de l'effort de production (la mise à disposition des locaux, les transports...) 30 et 50% du budget sont voués à la production. Il sera nécessaire d'avoir une grille de budget analytique commune. Il faut en effet s'accorder sur ce que représente cet effort de production. Par ailleurs, pour qu'un soutien à la création puisse être considéré comme une véritable coproduction, il faut surtout que l'apport financier soit significatif par rapport au budget. Ce ne doit pas être un montant en soit. C'est pour cela que nous avons introduit le pourcentage de l'apport numérique en production sur le budget global de la création. On ne pourra être coproducteur seulement si l'on atteint un certain pourcentage du budget de la création (un pré acheteur ne sera pas considéré comme coproducteur, mais plutôt accompagnateur). Il fallait en effet assainir les pratiques de production qui, en général, ne sont pas très claires.

Les autres missions.

Concernant la diffusion, nous avons insisté sur les saisons arts de la rue et sur les résidences de diffusion (qui diffère de la terminologie employée par Philippe Saunier-Borrell et qui se réfère à la circulaire Ponsard), c'est-à-dire la diffusion sur un territoire des œuvres de répertoire d'une compagnie. Ceci pour bien distinguer l'activité du centre, dont l'axe majeur est la production, de l'activité de festival, ce qui est particulièrement le cas pour Aurillac et Chalon. Le texte cadre ne fait donc pas référence aux festivals ne font pas partie des activités des centres.

La mission de reconnaissance et de qualification des arts de la rue

- exercer une expertise concernant les arts de la rue qu'ils peuvent mettre au service d'autres opérateurs culturels
- tisser des liens en matière de production et de diffusion avec les autres structures culturelles, notamment du réseau d'action culturelle généraliste,
- favoriser les métissages et les rencontres avec d'autres disciplines,
- repérer et accompagner les jeunes équipes.

Les centres doivent avoir un rôle de référent.

- la formation
- la sensibilisation de publics plus larges

Il y a plusieurs corrections à apporter à ce texte, mais cette version est celle qui servira de base à ces centres. Il avait été remarqué que la relation aux territoires, et notamment aux collectivités territoriales, n'était pas assez explicitée. Elle est en effet en filigrane.

Ce texte cadre n'a pas vocation à se substituer aux conventions. Il fournit un outil de cadrage et d'évaluation de ces centres. Chaque centre formule, rédige, négocie et établit sa convention avec la DRAC et les collectivités territoriales. Néanmoins, cette convention doit être en cohérence avec le texte cadre. Les missions doivent se retrouver dans les conventions. Le texte cadre sera ensuite présenté et discuté par chaque conseiller théâtre avec les collectivités et les instances de gestion de chaque centre pour son approbation.

Adrien Guillot. Je trouve en effet ce texte timoré sur l'implication des collectivités territoriales. Le rôle d'accompagnateur et d'« impulseur » n'est pas assez mis en exergue. Cela dit, chaque structure est en effet amenée à signer une convention d'objectifs avec l'ensemble des collectivités.

Maud Le Floc'h. Est-ce que ces centres ont une spécificité : y a-t-il une dynamique qui les relie, est-ce qu'un parcours de création se met en place pour les compagnies ? Peut-on parler de réseau de production pour les arts de la rue ? Par ailleurs, ne peut-on pas distinguer les lieux de compagnie qui redistribuent des financements sur des actes et des actions particuliers ? L'accueil et le soutien d'autres équipes n'est pas le même dans un lieu de compagnie que dans un lieu de « passeur ».

Elena Dapporto. Les différentes actions qui découlent de ce texte cadre ne sont pas toutes obligatoires. Le texte décrit les champs du possible, ce vers quoi il faut tendre. Les lieux ne doivent pas être à ce point différenciés, sauf au regard de leurs histoires. Le texte ne fait que poser un dénominateur commun. Chaque lieu développera son action selon sa propre histoire, sa situation, ses possibilités financières... Ce réseau permet une meilleure visibilité nationale, une plus grande force. Personne n'a attendu ce texte pour développer son action, mais aujourd'hui les missions sont définies et écrites noir sur blanc. Il a manqué aux pôles cirque pour aller défendre leurs missions, auprès des collectivités surtout.

Philippe Chaudoir. L'exemple de Lieux publics est probant. Un texte cadre définit depuis 1984 ses modes d'intervention. Il n'a cessé de s'ouvrir et les termes définissent des champs d'action. Il est un atout considérable pour les structures car permet un encadrement de l'action. C'est une formalisation de ce qui est déjà fait depuis des années par chaque lieu. Nous nous sommes rendu compte qu'il n'est pas souhaitable de trop cibler les missions car cela enferme l'imagination de la structure ; la précision est enfermante. Il faut faire attention à ne pas catégoriser.

Yves Deschamps. C'est aussi la proposition de l'Etat à ses partenaires artistiques, professionnels ou élus. Les conventions vont forcément ajouter des moyens nouveaux.

Jean-Marie Songy. C'est un texte qui va écrire notre histoire. Aussi, il serait nécessaire de relater l'histoire passée des arts de la rue en préambule afin d'expliquer ce qui a amené la profession à l'écriture des missions. Par ailleurs, je ne vois pas pourquoi on se réfère, dans ce texte, à Lieux publics.

Pascale Canivet. Ce texte cadre fige-t-il les missions de ces centres sur plusieurs années ?

Renée Sassot Cuiat. Si ce texte cadre ne correspondait plus à la réalité du terrain au bout de quelques années, les administrations le feront évoluer. Elles ont déjà prouvé qu'elles pouvaient le faire.

Elena Dapporto. Si d'ici quelques années, on s'aperçoit en effet que les centres n'arrivent pas à atteindre le pourcentage en production, nous repenserons la politique générale d'accompagnement de ces lieux.

Par ailleurs, suivant les remarques formulées (sur le paiement des répétitions) sur le paragraphe concernant les accueils en résidence :

En outre, chaque CNAR peut développer des accueils de compagnies ou d'artistes, sans apports financiers, en mettant à disposition ses moyens logistiques et humains. Dans ce cas, le Centre n'est pas coproducteur, mais accompagne la réalisation du projet, conformément à la mission générale de soutien à la création qui lui est confiée.

nous supprimons du texte « sans apports financiers » et ajoutons que les centres vielleront à une occupation optimale de leurs locaux au regard de leurs difficultés ou réalités financières et techniques (occupation des locaux).

Marie Moreau-Descoings. Tous les 3 ans, une évaluation est faite de la convention des lieux.

Yves Deschamps. Les lieux qui ont été labellisés, l'ont été par rapport à leur histoire. Ensuite aucun lieu n'est obligé d'accepter ce label et son cadre.

• **Point sur la communication du Temps des arts de la rue. Avancée des travaux de la cellule communication.**

Stéphane Simonin. La communication du Temps des arts de la rue auprès du grand public n'a pas commencé. Il faudrait d'ores et déjà distinguer la diffusion de l'information sur le TAR, son organisation, les groupes de travail..., qui est faite en interne par HorsLesMurs, et la communication qui suppose une vraie stratégie et une maîtrise du message. Au dernier comité de pilotage, nous avons évoqué qu'un certain nombre de professionnels de la communication puisse travailler sur la communication en 2006. La cellule réfléchit sur la façon de communiquer sur une saison, en sollicitant les médias. Cette communication est urgente et doit être mise en place dès maintenant. Elle nécessite des moyens pour travailler avec des professionnels de la question. Je rappelle que, sur l'année du cirque, il y avait eu la présence d'un attaché de presse et que la Villette s'était chargée des supports de communication.

Maud Le Floc'h. La plaquette créée par HorsLesMurs est utile pour nous, professionnels, mais elle ne comporte pas le logo du ministère de la Culture. De plus, comme je le soulignais, le ministère ne mentionne pas ce programme sur son site. Cela n'aide pas à communiquer du tout. Il faut mettre en œuvre une opération de communication très rapidement. Si aucun moyen n'est alloué à la communication, nos trois ans de structuration auront produit une réflexion qui restera non visible. La cellule de communication a rencontré un professionnel qui travaille sur un plan stratégique et rencontrera des directeurs de communication de collectivités locales pour travailler sur la traduction d'une opération nationale sur des terrains locaux. A partir du mois de janvier une réelle communication doit être mise en place.

Stéphane Simonin. Nous avons demandé au ministre de bénéficier d'une information dans la lettre du ministère en septembre 2006. Nous serons présents aux BIS de Nantes pour toucher les professionnels du spectacle vivant et les élus (stand Temps des arts de la rue et atelier-projet). Mais cela reste de l'information interne (que HorsLesMurs, en tant que secrétariat général, assure). La communication externe relève d'un métier auquel il faut faire appel.

Isabelle Drubigny. Nous attendons de connaître les moyens demandés à la DMDTS en septembre, notamment pour un plan de communication.

Marie Moreau-Descoings. Il est difficile de communiquer sur des mesures structurantes. Par ailleurs, il n'y a que le ministre qui communique et ce n'est jamais de l'ordre de plans de communication. Ce n'est pas notre rôle et nous n'en avons pas le budget, ni le droit.

Pascale Canivet. Une conférence de presse pourrait être organisée à l'issue de cette première année. En tant que Fédération, j'ai de nombreuses questions venant de journalistes. Le comité de pilotage ne pourrait-il pas communiquer sur les travaux ?

Yves Deschamps. Je suis d'accord. C'est aussi la raison pour laquelle il n'y a pas le logo du ministère sur la plaquette, par rapport aux collectivités. Le ministre s'est exprimé le 05 février, mais nous avons commencé les travaux en mai. Cela ne fait pas un an, mais tout ce qui a été fait doit être mis en rédaction définitive pour qu'un premier bilan puisse être réalisé en avril. Il sera de nature à intéresser une certaine presse, la presse spécialisée, qui est en demande.

Jean-Raymond Jacob. Une conférence de presse intermédiaire avec les journalistes qui s'intéressent à notre secteur et aux questions que nous soulevons doit être organisée. Symboliquement le 2 février, un an après le lancement du TAR ? Cela ne nous obligerait pas à un résultat, mais donnerait une transparence à nos travaux, dans l'état, avec nos doutes et nos certitudes.

TEMPS DES ARTS DE LA RUE COMITE DE PILOTAGE

ORDRE DU JOUR

10h à 13h

- Introduction par Yves Deschamps, président du comité national de pilotage. (5 min.)
- Point d'étape sur l'action entreprise et à entreprendre en région. (30 min.)
- Développement interministériel. (45 min.)
 - . La charte des grands principes et le guide des bons usages en matière de sécurité sur l'espace public et de sécurité du travail, par José Rubio
 - . Le dispositif de soutien à la commande publique, par la DMDTS
- Point sur les propositions de dispositifs. (60 min.)
 - . La bourse à(ux) l'écriture(s) pour l'espace public / l'espace ouvert, par Ema Drouin
 - . Le réseau de recherche, le dossier technique et une étude socio-économique du secteur, par Philippe Chaudoir
 - . Les aides aux résidences de diffusion et les incitations à sortir des logiques festivalières et d'ouverture de saison, par Philippe Saunier-Borrell
- Point sur l'Assemblée générale de la Fédération des Arts de la rue. (20 min.)

14h30 à 16h30

- Point sur l'avancée des autres groupes de travail. (60 min.)
 - . Présentation du texte cadre sur les Centres nationaux des arts de la rue, par Elena Dapporto
 - . « Formation et métiers »
 - . « Consolidation, implantation et structuration des compagnies », par Alain Taillard
 - . Événement(s) fédérateur(s) », par Jean-Raymond Jacob
- Point sur la communication du Temps des arts de la rue. Avancée des travaux de la cellule communication. (30 min.)
- Programme de travail pour l'année 2006. (30 min.)

Etat des lieux du Temps des arts de la rue sur le plan régional

Un travail est fait par les professionnels de terrain en direction des collectivités locales et des mesures sont proposées aux Conseils régionaux en vue que ceux-ci incluent dans leurs politiques un volet arts de la rue. Au moment opportun, le comité de pilotage vient appuyer ces demandes par l'organisation d'une rencontre plus officielle avec les principaux partenaires. Cela se fait en deux temps, tout d'abord une réunion de travail fermée, puis une réunion ouverte en direction de toutes les collectivités locales. Un certain nombre d'effets bénéfiques se sont fait sentir puisque certaines régions ont pu annoncer officiellement, devant l'ensemble des collectivités présentes, la politique qu'elles souhaitent mener en faveur des arts de la rue, dans le cadre du Temps des arts de la rue.

Trois réunions en région ont été organisées, à l'initiative du comité de pilotage et en partenariat avec les DRAC, les Conseils régionaux et les professionnels concernés : en Poitou-Charentes, en Région Bretagne et en Midi-Pyrénées.

• Région Poitou-Charentes, septembre, Maison de la région, Poitiers
Conseil Régional : Paul Fromenteil, Vice-Président
DRAC : Jean-Claude Van Dam, directeur

L'Agence régionale du spectacle vivant nous a informé que nous entrons dans la phase de structuration du plan annoncé en septembre dernier par Ségolène Royal. D'ores et déjà, dans le document d'orientations budgétaires 2006 du Conseil régional, les arts de la rue et le centre national des arts de la rue à Cognac sont une des priorités de la Région, dans un soucis également d'inter régionalité avec, notamment, la Région Aquitaine. L'Avant Scène devient un outil privilégié de développement territorial de ce secteur dans la région.

Une réunion concernant le plan annoncé est prévue en mars.

• Région Midi-Pyrénées, octobre, Hôtel de Région, Toulouse
Conseil régional : Hélène Breton, vice-présidente déléguée à la culture
DRAC: Dominique Paillarse, directeur
Collectif Arts de la rue en Midi-Pyrénées représenté par Philippe Saunier-Borrell, Pronomade(s) en Haute-Garonne

La DRAC et la Région Midi-Pyrénées nous ont d'ores et déjà fait la demande d'une nouvelle réunion en février ; la première réunion ayant davantage consisté en une première prise de contact.

• Région Bretagne, octobre, Le Fourneau, Brest
Conseil régional : Marie Pierre Bouchaudy, directrice de la culture.
DRAC: Jean Michel Treguer
Départements du Finistère et des Côtes-d'Armor : Armelle Huruguen, vice présidente, Christian Provost vice président

En septembre 2004 s'est constitué la Fédé B, groupe composé de compagnies et de professionnels, coordonnée par le Fourneau. Elle a élaboré, à la demande du Conseil régional, un état des lieux des arts de la rue en Bretagne. Dans sa session de novembre 2005, le Conseil régional a décidé des grands axes de sa politique culturelle. Concernant les arts de la rue, un paragraphe cite l'action du Fourneau et la Fédé B, en tant qu'interlocuteurs pour la co-élaboration d'une politique arts de la rue, dans le cadre du Temps des arts de la rue.

D'autres réunions sont prévues au début de l'année :

- Région Ile-de-France

Un courrier vient d'être envoyé à Francis Parry, vice-président du Conseil régional d'Ile-de-France et à Jean-François de Canchy, Drac Ile-de-France.

Depuis 2003, la Fédération IDF travaille dans un rapport de proximité de département en département. 5 rencontres ont été mises en place en 2005. Au printemps, elle aidera le Département du Nord (structure du Vieux-Condé) à organiser une rencontre professionnelle.

- Région Rhône-Alpes

La profession s'est structurée en assemblée constitutive. La Région vient de terminer les rencontres du spectacle vivant. La question spécifique des arts de la rue y a été évoquée. Cette rencontre a permis la mise en place d'un certain nombre de textes cadre qui ont été élaborés par les professionnels de la région. Une nouvelle journée autour des arts de la rue, dans le cadre du TAR, sera organisée le 10 mars avec le Conseil général de la Drôme.

- Région Centre

Une réunion de travail aura lieu en février avec la municipalité de Tours et la quinzaine de professionnels de la région, dont les 2 structures principales, la Compagnies Off (porteuse du projet POLAU), et l'Atelier 244.

La Région met actuellement en place une agence de développement artistique avec des politiques et des responsables techniques ouverts aux arts de la rue. Par ailleurs, elle a saisi la balle au bond car a nommé Christophe Blandin-Estournet responsable d'une grande manifestation itinérante pluridisciplinaire sur la Région. C'est ainsi un endroit favorable pour les formes arts de la rue.

- Régions Bourgogne et Franche-Comté

Ces deux régions pour à la fois mutualiser les moyens et être réellement partenaires car il n'y a pas suffisamment de compagnies en Franche-Comté. Karine Delorme est en pourparler pour des rendez-vous communs.

- FNCC

La FNCC a inauguré une cession de formation en collaboration avec HorsLesMurs destinée aux élus des collectivités. La première cession a eu lieu en décembre avec une vingtaine d'inscrits. L'objectif est de décentraliser ces formations, tant que faire se peut, sur les territoires, en région ou sur des périmètres plus circonscrits, dès que le besoin s'en fait sentir. Elle a mis en place des délégués régionaux dans 17 régions de France.

Il est également envisagée une prise de contact entre la FNCC et la Fédération des Maires de France afin d'élargir l'offre.

- Région Haute-Normandie

Un projet porté par un certain nombre de jeunes compagnies arts de la rue, la Région et la Ville de Sotteville (Atelier 231) est en cours. Pierre Bourguignon, qui fait partie du comité de pilotage, nous informera sur son évolution.

- Région Auvergne

Il n'existe aucune structure réunissant les différents acteurs de terrain qui, de plus, sont peu nombreux (une dizaine). Il serait cependant envisageable de réunir les maires de la communauté d'agglomérations d'Aurillac qui aujourd'hui soutiennent le festival.

- Région Champagne-Ardenne

Une réunion aura lieu en janvier ou février.

- PACA

En novembre, à Marseille, une rencontre organisée par la Fédération nationale des arts de la rue. Elle a réuni une trentaine de pilotes de toute la France et a observé que certaines régions sont dites « blanches », c'est-à-dire sans forces vives suffisantes pour imaginer un développement du secteur dans le cadre du Temps des arts de la rue. Il a donc été décidé par l'ensemble de ces pilotes de travailler sur des logiques inter régionales. Les équipes dont la présence en région est

forte feront en sorte d'accompagner d'autres régions limitrophes pour les aider à un développement du secteur. C'est l'objectif de ce qui est nommé la Coordination des régions pour 2006, organisation très structurée (les pilotes, pour la plupart, se sont organisés en association) et très structurante. Il est donc certain qu'il y aura donc des résultats positifs.

Un dispositif de soutien à la création artistique dans l'espace public.

12 octobre 2005

Par Stéphane Simonin et Pierre Sauvageot à la demande d'Yves Deschamps suite au Comité de Pilotage du 17 août 2005 d'Aurillac.

Après les efforts structurants de 2005, nous proposons qu'une mesure essentielle de 2006 soit la mise en place d'une action forte et incitative : un dispositif de soutien à la création artistique éphémère dédiée à l'espace public.

Ce dispositif serait accessible à des projets portés en commun par des compagnies et des commanditaires : villes, collectivités, structures culturelles ou associatives.

Il ne s'agit en aucun cas d'une aide aux festivals, ou à la programmation, mais aux écritures dédiées à un territoire : feuillets, contes urbains, installations, rencontres, travail de fond avec des populations...

Répondant à une des demandes récurrentes de la profession et des collectivités, il avait déjà été préconisé par la commission Simonot de 1999. Il prend aussi le relais des Projets Culturels de Quartier qui en leurs temps ont permis non seulement de financer de nombreuses œuvres « rues », mais de renouveler les écritures.

Il financera une part limitée des projets (20 à 30%), le reste étant à la charge du commanditaire. Il est une reconnaissance de la spécificité des écritures *in situ*, et aidera des collectivités à faire le choix de l'artistique aux dépens des projets de communication. Il aidera également le réseau généraliste à engager des créations exceptionnelles *hors les murs*.

Impulsé par la DMDTS mais conçu comme un fonds national qui pourrait être abondé par d'autres partenaires, on peut imaginer qu'il prenne un caractère interdirectionnel au sein du Ministère de la Culture, et interministériel si les aspects de cohésion sociale, de développement urbain ou de sensibilisation artistique font partie des critères. De même, d'autres partenaires « nationaux » seraient approchés : sociétés civiles, organismes parapublics, mécènes...

L'hypothèse d'associer les conseils régionaux à cette initiative mérite également d'être étudiée, mais la décentralisation de ce dispositif en quelques fonds interrégionaux nous paraît difficile en termes de mise en œuvre, de cohérence et de pérennité. Le caractère « national » de l'appel à projet est important car il s'agit d'attirer et de repérer les nouveaux partenaires de la création en espace public sur l'ensemble du territoire autour d'une évaluation qualitative et homogène des projets.

Les conditions d'attribution sont à préciser, mais on peut avancer plusieurs idées :

- projet présenté en commun par un artiste et un commanditaire (afin de ne financer ni des événementiels de ville, ni des créations « normales » des compagnies) ;
- une commission d'attribution indépendante ;
- des bilans systématiques ;
- des règles de plafonnement en pourcentage et en somme, de non-cumul avec d'autres aides ou de non-représentation d'une année sur l'autre.

Il s'agit de doter ce fonds assez largement afin d'être à la hauteur d'événements dont les budgets globaux se comptent en centaine de milliers d'euros. Et ce fonds devrait être en capacité d'apporter son aide à au moins une dizaine de projets par an.

L'année 2006 serait une année de préfiguration, en gestion directe par la DMDTS ou en délégation à un opérateur national, afin de mettre en place le dispositif et sa philosophie, de préparer l'arrivée progressive de nouveaux partenaires financiers autour de la table, de prévoir une évolution du dispositif vers une gestion juridiquement autonome à partir de 2007, et de donner un titre définitif en fonctions des partenaires. La dotation 2006 pourrait avoisiner 500 000 €.

Le Temps des arts de la rue réunit les conditions idéales pour mener à bien ce chantier, évoqué depuis longtemps, et qui pourrait marquer durablement le paysage des Arts de la Rue. Il viendrait ainsi compléter utilement les mesures nouvelles possibles et demandées en 2006 : renforcement des lieux et des équipes, nouvelles formes de diffusion, valorisation scientifique et éditoriale, action internationale, formations... Au-delà de la pédagogie, de la communication, des colloques et de la mobilisation des associations d'élus, il semble en effet nécessaire de proposer une mesure forte, incitative et symbolique pour entraîner les collectivités et de nouveaux commanditaires à s'engager dans des projets artistiques ambitieux sur l'espace public et poser la question de la place de l'art dans la ville.

De toutes les mesures à l'étude, c'est probablement celle qui fera le plus avancer le Temps des arts de la rue : reconnaissance d'un mode d'expression très singulier des arts de la rue, dispositif structurant permettant de développer les œuvres dédiées à des territoires, effet incitateur pour les collectivités et pour les scènes de faire le choix de la création et de l'espace public, existence en région d'événements Temps des arts de la rue, sensibilisation et mobilisation de nouveaux commanditaires qui pourraient devenir des partenaires réguliers des arts de la rue.

LES CENTRES NATIONAUX DES ARTS DE LA RUE

LES LIEUX DE FABRICATION : DES HISTOIRES SINGULIERES NOURRIES DE DESIRS ET DE BESOINS PARTAGES

Les arts de la rue se sont affirmés depuis une trentaine d'années comme une expression artistique à part entière.

En s'appropriant l'espace ouvert, hors des salles consacrées à la culture, ils ont forgé des écritures singulières qui réinventent, dans les paysages du quotidien, le rapport entre actes artistiques et publics.

Nés de manière spontanée, les arts de la rue ont entamé un processus de structuration afin de mieux répondre à leurs propres exigences, aussi bien en termes de production, de diffusion, que de transmission de savoirs. Il s'agit également de reconnaître pleinement la place de ces disciplines au sein de la création contemporaine, au même titre que les autres disciplines du spectacle vivant.

Les lieux de fabrication jouent un rôle essentiel dans ce processus de structuration.

Créés dans les années 90, à l'initiative de compagnies artistiques ou d'équipes organisatrices de festivals, ils répondent à de multiples enjeux :

- reconnaître les besoins spécifiques de création des arts de la rue, en offrant des locaux de travail adéquats et des temps de préparation plus longs
- mieux accompagner les équipes artistiques en fondant un maillage repéré de lieux référents au niveau national et international
- ancrer les arts de la rue dans des réalités territoriales en inventant de nouveaux modes d'approches entre les artistes et leurs œuvres, d'une part, et les populations, d'autre part, dans un dialogue continu au-delà des temps festivaliers.

Les collectivités territoriales ont été et restent les premiers interlocuteurs des lieux de fabrication. Cela s'est traduit par la mise à disposition de locaux et d'équipements qui ont permis aux lieux de fabrication de poser les bases de leur existence.

Il faut souligner que pour la plupart des lieux de fabrication, l'investissement et la réhabilitation des bâtiments ont fait partie intégrante, voire anticipé, des projets de réaménagement urbanistique touchant des zones sensibles des villes où ils sont installés.

En ce sens, les lieux de fabrication participent fortement à la revitalisation du tissu urbain et de la (ré)appropriation qu'en peuvent faire les populations.

Le ministère de la culture a reconnu ces démarches en accompagnant les collectivités territoriales dans l'aménagement des locaux et en soutenant les équipes par des moyens financiers de fonctionnement.

La singularité des histoires qui fondent chaque lieu de fabrication assure la richesse de ce paysage au-delà de tout modèle uniformisant ; elle n'éluide pas pour autant la capacité de ces lieux à former un véritable réseau répondant à des problématiques communes et à développer des partenariats concernant la production, la diffusion et la formation.

Depuis une dizaine d'années, certains de ces lieux de fabrication se sont distingués par la portée nationale et internationale de leurs actions. Il convient aujourd'hui de mieux prendre en compte les besoins de reconnaissance, d'accompagnement et de structuration de ces lieux en posant un cadre commun d'objectifs, ce qui est l'objet de ce texte.

1/ RECONNAISSANCE D'UN PREMIER MAILLAGE STRUCTURE

La « Radioscopie 2000 » réalisée par la Fédération, association professionnelle pour les arts de la rue, trace un premier constat concernant neuf lieux : le Fourneau à Brest, l'Atelier 231 à Sotteville-lès-Rouen, l'Abattoir à Chalon-sur-Saône, le Moulin Fondu à Noisy-le-Sec, le Citron Jaune à Port Saint-Louis, la Paperie à Saint-Barthélémy d'Anjou, les Haras de Saint-Gaudens, la Fabrique de la MAJT à Lille et Lieux Publics, centre national de création des arts de la rue à Marseille.

Cette étude pose une première base qu'il convient de mettre à jour avec notamment la création du Parapluie à Naucelle (Aurillac), la reconnaissance en tant que scène conventionnée pour les arts de la rue et de la piste de l'Avant Scène de Cognac, la cessation des activités arts de la rue de la Fabrique à Lille et des Haras de Saint Gaudens, dont le projet a été refondé dans les Pronomade(s) en Haute-Garonne.

Il a, par ailleurs, paru préférable, à ce stade, de ne pas considérer Lieux Publics, compte tenu du statut particulier de cet organisme, ce qui n'exclut pas, au contraire, la mise en place et le développement de partenariats privilégiés entre le Centre national de création et les Centres Nationaux des Arts de la Rue.

Dans ce premier maillage, les lieux concernés par l'appellation « Centres Nationaux des Arts de la Rue » sont donc les suivants :

- l'Abattoir à Chalon-sur-Saône
- l'Atelier 231 à Sotteville-lès-Rouen
- l'Avant-Scène à Cognac
- le Citron Jaune à Port-Saint-Louis
- le Fourneau à Brest
- le Moulin Fondu à Noisy-les-Sec
- la Paperie à Saint-Bathelemy d'Anjou (Angers)
- le Parapluie à Naucelle (Aurillac)
- les Pronomade(s) en Haute-Garonne.

La reconnaissance de ce premier maillage formé par les neuf lieux concernés est fondée sur le rôle de référence qu'ils ont acquis sur leur territoire, au niveau national et international, ainsi que sur la solidité des actions menées en matière de soutien à la création, de développement des publics et de transmission des savoirs.

La reconnaissance d'autres structures en tant que Centres Nationaux des Arts de la Rue pourra s'effectuer après l'étude détaillée et partagée entre Etat et collectivités territoriales quant aux capacités du lieu à répondre aux missions et critères d'éligibilité décrits dans ce texte-cadre.

2/ LES MISSIONS DES CENTRES NATIONAUX DES ARTS DE LA RUE (CNAR)

Les Centres Nationaux des Arts de la Rue sont des structures de référence pour les arts de la rue au niveau territorial, national et international.

Fondés sur un esprit commun, les CNAR partagent des missions qu'ils traduisent par la mise en œuvre d'actions.

2.1/ La mission principale des CNAR est le soutien à la création.

Ce soutien se concrétise par différentes actions :

- Les accueils en résidence d'artistes ou de compagnies dont la démarche artistique s'inscrit pleinement dans l'espace public et considère l'approche avec le public de manière innovante.

Ces accueils en résidence pourront se décliner de différentes manières selon la nature des projets et leurs exigences :

- La résidence d'écriture ou d'expérimentation : réalisée en amont de la phase de production, cette résidence doit permettre à l'équipe artistique de mûrir son projet.
Il peut s'agir d'une écriture spécifique au territoire du CNAR, dans ses dimensions géographiques, historiques et sociales. Pour ces projets « in situ », une attention particulière est portée aux repérages et aux rencontres avec les populations dans un lien dynamique entre la démarche artistique et le contexte dans lequel s'inscrit le projet.
Il peut aussi s'agir d'une période d'expérimentation nécessaire à l'avancement d'une démarche artistique sans que cela soit obligatoirement lié à la production d'un spectacle.
- La résidence de création : la compagnie est accueillie pour réaliser la phase de fabrication d'un spectacle à créer. La mise à disposition des locaux et des équipements techniques est ici particulièrement importante. Le CNAR s'engage également à apporter son soutien en activant des partenariats de production et/ou de diffusion avec d'autres structures du réseau d'action culturelle généraliste ou spécifique aux arts de la rue, afin de favoriser la circulation du spectacle créé. Un accompagnement spécifique en termes de savoirs administratifs et de communication doit aussi être proposé aux compagnies et aux artistes en émergence pour contribuer à leur structuration. Des formes de productions déléguées peuvent être mises en place le cas échéant.
- La résidence-association : elle vise une collaboration de longue durée entre le CNAR et une équipe artistique. Elle implique un investissement réciproque de plus grande ampleur. Le CNAR devient le partenaire principal pour la compagnie pour sa production et diffusion, alors que cette dernière participe activement aux actions développées par le lieu sur son territoire.

Pour l'ensemble de ces actions, les CNAR seront particulièrement attentifs aux propositions les plus innovantes d'écritures artistiques pour l'espace public.

Quel que soit le type de résidence, les CNAR s'engagent à mettre à disposition gratuitement les locaux et les équipements en ordre de marche. Ils prennent à leur charge le gîte, le couvert et les frais d'approche des équipes accueillies.

Des apports financiers en coproduction doivent être mis en place dans des modalités que chaque centre définira, en s'efforçant d'offrir au projet les conditions de réalisation les plus adéquates. Un taux minimal d'apports financiers doit être respecté au regard du budget global du projet, d'une part, et du budget général du centre, d'autre part, selon les modalités décrites ci-dessus.

En outre, chaque CNAR peut développer des accueils de compagnies ou d'artistes, sans apports financiers, en mettant à disposition ses moyens logistiques et humains. Dans ce cas, le Centre n'est pas coproducteur, mais accompagne la réalisation du projet, conformément à la mission générale de soutien à la création qui lui est confiée.

Les CNAR seront vigilants à ce que les compagnies accueillies respectent le droit de travail et en particulier à ce qu'elles rémunèrent le travail effectué par leurs équipes (artistes, techniciens ou personnel administratif) lors des périodes de résidences effectuées dans leur lieu.

Les durées des résidences sont fixées de commun accord avec les compagnies et ceci en cohérence avec les projets. Il est toutefois recommandé d'éviter les séjours trop courts qui obligent les compagnies à démultiplier les résidences d'un lieu à l'autre, sans qu'un véritable travail de collaboration puisse se mettre en place.

La résidence d'écriture ou d'expérimentation ne pourra être inférieure à dix jours, sauf pour le cas spécifique d'un repérage ponctuel nécessaire à un projet « in situ ».

La résidence de production ne pourra être inférieure à trois semaines.

La résidence-association ne pourra être inférieure à un an.

Une attention particulière doit être portée à la mise en relation avec d'autres structures culturelles afin d'améliorer les conditions de production et/ou de diffusion des projets développés en résidence. Les CNAR jouent ainsi un rôle référent, notamment auprès des lieux généralistes (scènes nationales, scènes conventionnées, autres lieux culturels...).

Enfin, un rapprochement inventif entre le travail des artistes et les publics doit être incité par des actions développées dans le cadre spécifique des résidences ou dans celui propre aux actions de diffusion.

Chaque centre module les types et le nombre des accueils en résidence, ses propres objectifs et moyens, dans le respect des éventuelles conventions déjà établies.

- Les apports monétaires en soutien à la création.

L'une des défaillances majeures pour la création dans le secteur des arts de la rue est le manque de moyens financiers en production. Les CNAR ont une mission de premier plan à ce sujet.

Ils s'engagent à soutenir les créations par des apports monétaires versés aux compagnies, en privilégiant les projets accueillis en résidence sur leurs propres lieux.

Ils peuvent également soutenir financièrement des projets accueillis et co-produits par d'autres lieux, ceci dans une logique de développement de relations partenariales avec une attention particulière à l'élargissement de ces relations aux structures généralistes ou qui oeuvrent dans d'autres domaines artistiques.

Les CNAR se fixent pour objectif d'engager un minimum de ... % leur budget global annuel en apports monétaires en soutien de la production des projets directement versés aux compagnies.

Ce budget ne concerne que les actions propres aux CNAR à l'exclusivité du budget propre aux autres éventuelles actions portées par l'équipe dirigeante dans le cas où l'ensemble serait réuni dans une seule structure juridique et comptable (activités de la compagnie pour les centres dirigés par des compagnies, festival).

Des dispositions particulières et temporaires concernant ce taux pourront être établies pour les centres en développement (Avant-Scène) ne disposant pas encore de lieu d'accueil.

Par ailleurs, les apports monétaires ne peuvent être inférieurs à ... % du budget global du projet soutenu.

2.2 / La deuxième mission prioritaire confiée aux Centres Nationaux des Arts de la Rue concerne la rencontre entre démarches artistiques, populations et territoires

Une autre difficulté importante des arts de la rue est la prépondérance acquise par les festivals en matière de diffusion. Les spectacles de plein air, d'accès gratuit et visant un public populaire ont trouvé un contexte immédiat de diffusion dans les manifestations essentiellement estivales qui se sont démultipliées partout en France ces vingt dernières années.

Sans renier le rôle essentiel que jouent ces festivals, et notamment ceux qui se distinguent au niveau national et international par la qualité de leur programmation, on constate aujourd'hui un besoin de créer de nouvelles situations de rencontre entre artistes et public.

Les exigences des écritures les plus innovantes et la nécessité d'élargir le réseau de diffusion motivent cette évolution. Il s'agit d'assurer une visibilité des spectacles ou des démarches portées par les artistes de rue tout le long de l'année et non pas seulement sur la période d'été, afin de dépasser le caractère événementiel et animatoire trop souvent associé aux arts de la rue.

Cette mission peut se concrétiser à travers différentes actions et notamment :

- Des saisons des arts de la rue. Ces rendez-vous réguliers doivent permettre une inscription plus diffuse et continue des propositions artistiques sur le territoire du Centre. Il sera recherché une cohérence globale de la saison au travers de propositions artistiques elles-mêmes, ainsi du rythme de programmation et des lieux concernés.
- Des résidences de diffusion. Elles concernent une ou plusieurs compagnies sillonnant sur une période donnée un territoire pour montrer des œuvres de leur répertoire ou des écritures spécifiques à celui-ci.

Ces actions doivent être réalisées en synergie avec celles concernant les accueils en résidence.

Par leur inscription particulièrement forte sur le territoire, ces actions doivent impliquer un soutien significatif des collectivités locales.

2.3 / Les CNAR participent à la reconnaissance et à la qualification des arts de la rue

Au travers de deux missions principales, soutien à la création et développement de nouvelles formes de diffusion, les CNAR assument un rôle de référent pour les arts de la rue au niveau de leur territoire, comme au niveau national et international.

Ce rôle est renforcé par d'autres actions que les CNAR mettent en place dans l'objectif de décroiser les arts de la rue et d'impulser leur reconnaissance dans d'autres milieux artistiques et professionnels.

Ils peuvent ainsi :

- exercer une expertise concernant les arts de la rue qu'ils peuvent mettre au service d'autres opérateurs culturels
- tisser des liens en matière de production et de diffusion avec les autres structures culturelles, notamment du réseau d'action culturelle généraliste, sur le territoire d'implantation et au niveau national
- favoriser les métissages et les rencontres avec d'autres disciplines du spectacle vivant (théâtre, danse, musique), mais aussi des arts plastiques et des métiers concernés par l'espace public (architectes, urbanistes...)
- repérer et accompagner les jeunes équipes.

En outre, ce rôle de référent peut s'explicitier au travers d'actions de formation et de sensibilisation. Les CNAR sont ainsi amenés à organiser :

- des formations pour des publics spécifiques en cohérence avec les actions réalisées dans le cadre des résidences ou de diffusion
- des sensibilisations de publics plus larges au travers de rencontres et de colloques visant à une meilleure connaissance des arts de la rue.
- Ils pourront aussi participer à des instances de consultation et de débat concernant les arts de la rue et plus généralement les problématiques de l'art dans l'espace public ou inscrits dans des territoires spécifiques.

Dispositions d'application de ce texte-cadre

Ce texte-cadre ne se substitue pas aux éventuelles conventions en cours ou à venir que chaque centre signe avec l'Etat et les collectivités territoriales.

Comme son nom l'indique, il pose un cadre commun de référence explicitant les missions confiées à ce type de lieu en précisant pour la mission principale de production, des minima en termes financiers.

Il fera l'objet d'une concertation et d'une approbation avec les collectivités locales partenaires des centres au sein des différentes instances de gestion.

Cette concertation sera menée par les Directions régionales des affaires culturelles.

Chaque directeur de CNAR est libre de décliner sa proposition d'actions et en répond face à ses tutelles et à ses organes gérants.

L'évaluation des CNAR se déroule selon les modalités prévues par les conventions particulières à chaque centre, prenant également en compte les termes de ce texte-cadre.

Afin de mieux appréhender les activités propres du CNAR, une comptabilité analytique est mise en place lorsque le CNAR regroupe, sous une seule identité juridique, d'autres activités non concernées par ce texte-cadre (activités des compagnies, festivals...)

La reconnaissance d'un lieu de fabrication comme CNAR fait l'objet d'une étude concertée entre les DRAC et la DMDTS, d'une part, et les collectivités territoriales, d'autre part.

L'attribution de l'appellation « Centre national des arts de la rue » est liée au lieu et au projet qui s'y développe. Cela implique la possibilité de transmission, lorsque le directeur ou l'équipe de direction fondatrice quitte le lieu ou les missions qui lui sont confiées en tant que CNAR.

Dans un contexte d'évaluation positive partagée, l'Etat et les collectivités territoriales partenaires s'efforcent de pérenniser les conditions de développement des CNAR. Ils participent conjointement au choix de nouveaux directeurs en cas de changement.